

RENDEZ-VOUS DE LA FORÊT QUÉBÉCOISE

La première ministre du Québec a convoqué les intervenants du secteur forestier à Saint-Félicien les 21 et 22 novembre prochain. La Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ) entend participer à ce rendez-vous pour défendre les intérêts des producteurs forestiers. Déjà, la FPFQ a fait part de trois attentes pour utiliser le potentiel de la forêt privée au profit des communautés rurales du Québec.

«Pour mettre en valeur ce potentiel, trois conditions sont essentielles : il faut un financement stable des programmes dédiés à l'aménagement forestier, une meilleure répartition du soutien financier gouvernemental aux propriétaires forestiers de l'ensemble du Québec, ainsi qu'une plus grande coordination entre la récolte de bois sur les terres publiques et privées » a affirmé M. Pierre-Maurice Gagnon par le biais d'un communiqué émis par la FPFQ le 10 octobre dernier.

1. Un financement stable pour les programmes de mise en valeur des forêts privées

En raison de la faible rentabilité financière des investissements sylvicoles pour le propriétaire forestier, mais d'importantes retombées économiques associées à l'aménagement forestier, la majorité des gouvernements des pays industrialisés soutient ces activités. Le Québec ne fait pas exception, mais cette aide est en décroissance depuis 2009. Les producteurs de la forêt privée et les organismes du secteur attendent un appui financier constant et prévisible dans le temps pour mieux planifier et réaliser la séquence de travaux sylvicoles qui s'échelonnent dans une forêt sur plusieurs années. En considérant la moyenne des dix dernières années, le coût de cette mesure est évalué à 4,5 millions \$ supplémentaires par rapport aux budgets de 2013 ([en savoir plus](#)).

2. Une meilleure répartition du soutien par l'utilisation de la fiscalité

La FPFQ milite fermement pour une meilleure utilisation du Programme de remboursement des taxes foncières qui offre la possibilité à tous les propriétaires forestiers, peu importe leur région, de bénéficier d'un crédit d'impôt en échange d'investissements sylvicoles, jusqu'à concurrence de 85 % du montant de ses taxes foncières. Il s'agit donc d'un levier pour accroître les investissements privés dans la mise en valeur des terres forestières. À cet égard, cela fait maintenant deux ans que le gouvernement a accepté de réviser ce programme pour le rendre plus efficace, sans que les changements convenus avec les organisations du secteur soient mis en œuvre. Les producteurs de la forêt privée attendent impatiemment du gouvernement l'actualisation des taux des travaux sylvicoles, la modification des règles de déclenchement du programme et l'établissement d'un mécanisme d'indexation annuel. Le coût de cette mesure est évalué à 8 millions \$ supplémentaires à partir de 2015, car les travaux sylvicoles effectués en 2014 n'entraîneront un crédit d'impôt qu'à l'année suivante ([en savoir plus](#)).

De plus, les règles de répartition budgétaires des programmes de mise en valeur des forêts privées, actuellement préconisées par le ministère des Ressources naturelles, réduisent le nombre de producteurs forestiers participants et diminuent les superficies forestières traitées. La FPFQ revendique donc le maintien de l'universalité des programmes gouvernementaux de mise en valeur des forêts privées et l'établissement d'une « certaine » concurrence dans l'offre de services en aménagement forestier pour mieux contrôler les coûts des programmes et rejoindre un plus grand nombre de producteurs. Il s'agit d'une mesure à coût nul pour le gouvernement.

3. Un accès aux marchés pour le bois des forêts privées

À quoi bon produire du bois sur les terres privées si les producteurs sont incapables de le vendre? Les producteurs de la forêt privée ne comptent plus que pour 14 % des approvisionnements des usines de transformation, un creux historique, quant au même moment les volumes récoltés sur les terres publiques sont en recrudescence. Ceci s'explique par la position dominante de la forêt publique sur les marchés. La FPFQ demande donc au gouvernement de respecter sa Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier qui accorde un statut prioritaire au bois de la forêt privée par rapport au bois de la forêt publique dans l'approvisionnement des usines, afin d'éviter les déséquilibres que nous vivons sur les marchés du bois rond au Québec. Cette mesure n'entraîne pas de coût supplémentaire pour le gouvernement, mais nécessite une meilleure coordination avec les acteurs concernés ([en savoir plus](#)).

En fin de communiqué, M. Gagnon a indiqué que « nos compétiteurs étrangers investissent dans leurs forêts pour augmenter le rendement de leurs boisés et réduire le coût unitaire de la fibre. Nos propositions permettront d'intensifier les efforts d'aménagement forestier en forêt privée à un coût acceptable pour l'État et devraient être conséquemment au cœur de la stratégie gouvernementale d'aménagement des forêts».

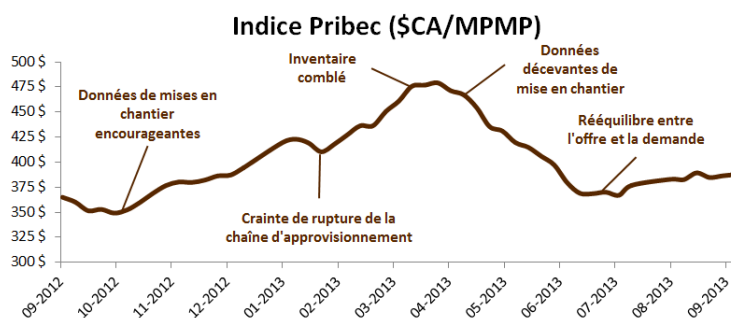
COMMENT EXPLIQUER LA CORRECTION SUR LES MARCHÉS DU BOIS D'ŒUVRE?

La montée aux cieus

À partir du premier trimestre de 2012, la construction résidentielle américaine a repris tranquillement de la vigueur. Puis en octobre 2012, les mises en chantier ont fait un bond de 42 % par rapport à l'année précédente. Les difficultés rencontrées par les usines pour répondre à cette accélération subite de la demande ont propulsé le prix du bois-d'œuvre. Ce phénomène a sans aucun doute été amplifié par l'attention des médias financiers qui ont joué un rôle de catalyseur dans le gonflement d'une bulle spéculative du cours des produits du bois. Les grossistes ont rapidement logé des commandes afin de garnir leur réserve pour se prémunir contre une rupture potentielle de la chaîne d'approvisionnement. Les mois ont suivi et les bonnes nouvelles ont continué d'affluer alors que le cours du bois d'œuvre a augmenté de 37 % entre octobre 2012 et avril 2013. Parallèlement, l'amélioration du prix a incité les scieries nord-américaines à augmenter la production en effectuant des ajustements techniquement simples et peu coûteux. La production nord-américaine a augmenté de 7 % entre le premier semestre de 2012 et celui de 2013, pendant qu'au Québec elle a crû de 24 %!

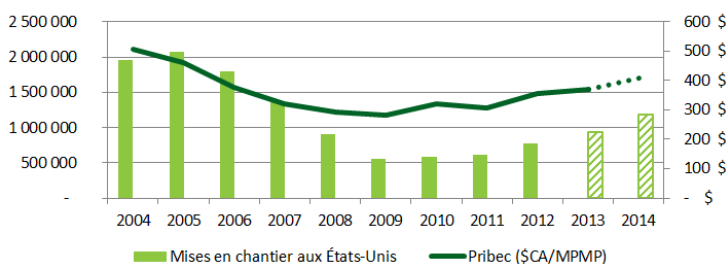
La chute aux enfers

En avril 2013, le U.S. Census Bureau a annoncé une chute des mises en chantier d'environ 15 %, sous l'effet d'une augmentation des taux d'intérêts hypothécaires diminuant le pouvoir d'achat des nouveaux ménages. L'euphorie des derniers mois n'était-elle qu'un autre faux départ de l'économie américaine? C'était sans compter le ralentissement de l'économie chinoise qui a fait craindre le pire alors que ce pays est devenu un débouché important pour l'industrie du bois d'œuvre de la côte ouest nord-américaine. La chute soudaine de la confiance envers la construction résidentielle a poussé les acheteurs de bois d'œuvre vers les lignes de côté le temps qu'ils écoulent leurs inventaires accumulés. Une diminution soudaine de la demande couplée à une augmentation de l'offre a eu pour effet de faire chuter de près du quart le prix du bois d'œuvre sur les marchés.



La chute soudaine de la confiance envers la construction résidentielle a poussé les acheteurs de bois d'œuvre vers les lignes de côté le temps qu'ils écoulent leurs inventaires accumulés. Une diminution soudaine de la demande couplée à une augmentation de l'offre a eu pour effet de faire chuter de près du quart le prix du bois d'œuvre sur les marchés.

Évolution du prix du bois d'œuvre par rapport aux mises en chantiers aux États-Unis



Le retour sur terre

Depuis la sévère débandade survenue au cours de l'été 2013, les cours du bois d'œuvre ont repris du mieux et le marché se rééquilibre à la suite de l'éclatement de la bulle spéculative. Les indicateurs fondamentaux du marché demeurent positifs puisque le nombre de mises en chantier devrait continuer de croître. De plus, on constate que l'économie chinoise se redynamise alors que ses importations de produits du bois ont bondi de 30 % au cours des 12 derniers mois.

Les prix des contrats à terme sur le bois d'œuvre ont recommencé leur ascension depuis l'épisode baissier survenu cet été. Cette tendance haussière est corroborée par la Banque Scotia qui estime que le prix du bois d'œuvre atteindra en moyenne 370 \$ CA/MPMP en 2013, puis 410 \$ CA/MPMP en 2014. Ces prix reflètent une sortie de crise durable pour l'industrie du bois d'œuvre.

Sources : U.S. Census Bureau, Banque Scotia, Desjardins, Fannie Mae, Freddie Mac, Banque Royale du Canada, Random Lengths, Pribec

Un sylviculteur de la forêt privée en vidéo

Afin de mieux faire connaître le métier de sylviculteur pratiqué par des milliers de propriétaires forestiers, la FPFQ a mis en ligne le témoignage vidéo de monsieur André Roy, président du Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie et producteur forestier de Sainte-Praxède. Cette vidéo de cinq minutes peut être visionnée à partir du site Internet de la FPFQ au : <http://www.foretprivee.ca/bibliotheque/videos/>.

Agenda de la FPFQ

18 novembre	Table de travail sur la fiscalité municipale agricole, l'aménagement du territoire et le développement régional et Table des secrétaires des groupes spécialisés UPA - Longueuil
19 novembre	Réunion du C. A. du Fonds de défense professionnelle de l'UPA - Longueuil
20 et 21 novembre	Conseil général de l'UPA - Longueuil
21 et 22 novembre	Rendez-vous de la forêt québécoise - Saint-Félicien
2 décembre	Réunion du conseil d'administration de la FPFQ - Québec



Forêts de chez nous PLUS

Si vous souhaitez recevoir la version électronique de l'infolettre mensuelle de la FPFQ, nous vous invitons à vous inscrire par le biais de notre site Internet, www.foretprivee.ca